

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le mercredi 20 mars 2024

INDIGNATION DEVANT LE BLOCAGE D'UN LYCÉE PRIVÉ PAR DES PROFESSEURS DU PUBLIC

Ce matin, l'établissement privé de Saint Joseph du Locquidy à Nantes a été physiquement bloqué par des étudiants et professeurs de l'enseignement public, extérieurs donc à cette école. Ils ont empêché les élèves et professeurs non grévistes de cet établissement d'y accéder pour travailler et y être enseignés.

Si cela s'inscrit dans le mouvement de protestation des agents de la fonction publique dont le droit de grève est un moyen d'expression, le blocage qu'ils ont mis en place dépasse les moyens acceptables puisqu'il entrave les libertés de travailler et de recevoir une instruction. Reconquête! dénonce ce dévoiement régulier du droit de grève, avec la multiplication des blocages, qui est concrètement une atteinte importante aux droits fondamentaux de chacun.

Mais ce blocage est aussi le signe d'un malaise bien plus grave. L'enseignement public n'assure plus sa mission d'instruction, comme en témoigne l'écroulement de la France dans le classement Pisa, et il jalouse l'enseignement privé sous contrat ou hors contrat qui maintient un enseignement de qualité, et où le professeur, plus qu'un animateur, est un maître qui transmet un savoir.

Les syndicats de gauche, incapables de proposer les réformes nécessaires pour que l'école fasse de nos enfants des adultes instruits, responsables, ouverts aux autres et capables de vivre en société, préfèrent le refus de la transmission des connaissances, pour une généralisation de l'ignorance, de peur de valoriser des esprits libres et intelligents.

A Reconquête!, soucieux de l'avenir des enfants à qui nous devons transmettre notre culture et notre civilisation séculaire, nous avons à cœur de leur offrir, à tous, un enseignement de qualité, adapté à leur capacité. C'est pourquoi Marion Maréchal, notre tête de liste aux européennes, propose le chèque scolaire qui offre aux parents, premiers éducateurs, le pouvoir de faire participer financièrement l'Etat à l'établissement scolaire qu'ils auront choisi pour leur enfant.

ARNAUD CLEMENCE
DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE-ATLANTIQUE